



info

PRODUCTION DE PAPIER | CP 221 | DÉCEMBRE 2025

CONTENU

1 Prime de fin d'année employés

1. PRIME DE FIN D'ANNÉE EMPLOYÉS

Quand avez-vous droit à une prime de fin d'année ?

- Vous avez travaillé dans une entreprise de production de papier au cours de l'année précédente ;
- Vous êtes en service au moment du paiement ;
- Vous avez six mois d'ancienneté.

Quel est le montant de la prime ?

Vous recevez un salaire mensuel complet.

- Si vous n'avez pas une année complète d'ancienneté, vous recevezrez votre prime au prorata.
- Le montant sera diminué au prorata des jours d'absence non assimilés.

Périodes assimilées

- Vacances annuelles ;
- Période d'incapacité de travail :
 - Accident de travail/maladie professionnelle ;
 - Les 30 premiers jours en cas de maladie/accident « ordinaire » ;
- Absences qui ont donné lieu au paiement du salaire (jours fériés, petit chômage,...) ;
- Repos de maternité.

Quand cette prime est-elle payée ?

Dans le courant du mois de décembre, sauf si convenu autrement au niveau de l'entreprise.

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et
découvrez
l'app ACV-CSC



L'affiliation à la CSCBIE offre de beaux avantages !

Voici quelques exemples de **réductions d'application au 1^{er} décembre 2025**. Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions et avantages actuels, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.

Vayamundo reste le partenaire de voyage par excellence pour nos affiliés. Ils bénéficient de 25% de réduction dans les clubs Vayamundo à Ostende et à Houffalize. Vous trouverez plus d'infos sur www.vayamundo.eu.



Scannez le code QR ci-joint pour télécharger l'application '**Edenred Discounts**'. Vous y trouverez toutes les réductions et avantages exclusifs actuels pour les affiliés de la CSCBIE. **Attention !** Les réductions, les partenaires et les magasins peuvent changer !